



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/13

Reçu en Préfecture le : 04/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2013
D-2013/154

Aujourd'hui 25 mars 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Paola PLANTIER

Vente de documents exclus des collections. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2013 la Bibliothèque propose d'organiser des braderies redimensionnées, plus conviviales et en proximité sur le territoire municipal.

Avec des stocks réduits et adaptés (5 000 volumes environ), elles seront intégrées autant que possible à des temps forts de la vie des quartiers et bénéficieront d'une attractivité renforcée pour faire découvrir les bibliothèques à un public qui peut parfois hésiter à les fréquenter. Les braderies s'inscrivent ainsi dans la logique développée depuis 2011 par les expériences de « biblio. » (« biblio.bato », « biblio.sports »), et qui consiste à aller au devant des publics potentiels.

En conséquence, sont envisagées en 2013 trois braderies - qui n'épuiseront pas les capacités de dons aux services de la Ville ou à des associations - avec des thématiques :

- à la bibliothèque de la Bastide, le 6 Avril. Cette braderie s'inscrit dans un ensemble de manifestations consacrées, dans les bibliothèques, aux ponts de Bordeaux, en résonance avec l'ouverture du pont Chaban-Delmas. La braderie concernera des ouvrages de fiction et BD adulte, et des livres pratiques ;
- à la bibliothèque du Jardin public, en Juin, à l'occasion des multiples manifestations organisées dans le jardin tout au long du mois de juin. Des albums, documentaires et romans pour la jeunesse seront proposés à la vente ;
- à la bibliothèque de Saint-Augustin, en octobre (date à définir), pour accompagner l'installation de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux et en présenter le projet. La vente sera ciblée sur les romans policiers et les livres d'art.

Ces braderies seront organisées les samedis, de 10 h à 16 h, ou jusqu'à épuisement des stocks. Elles seront situées soit à l'intérieur de la bibliothèque (La Bastide), soit à proximité immédiate (Jardin public, Saint-Augustin) sous des tentes de type barnum.

Les ouvrages seront mis en vente au prix de 1 ou 2 euros selon des critères techniques (format, état,...), comme les années précédentes.

Comme auparavant, sont concernés :

- les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche

Seuls les ouvrages sélectionnés grâce aux compétences techniques et scientifiques des bibliothécaires seront proposés, et uniquement aux particuliers.

Tous présentent un état physique correct mais un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public. Ils n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni celui de l'occasion.

Les ouvrages relevant, par leur intérêt historique, littéraire, scientifique ou artistique, du domaine public de la collectivité sont exclus de ce processus.

Les ouvrages invendus à l'issue de la braderie seront détruits.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à :

- la vente à des particuliers des ouvrages désaffectés lors des trois braderies organisées à la bibliothèque de la Bastide, le 6 Avril ; à la bibliothèque du Jardin public, le 15 juin ; et à la bibliothèque de Saint-Augustin, en octobre (date à définir), aux tarifs suivants :
 - tarification de base : 1 euro
 - beaux livres et livres illustrés en couleurs: 2 euros
- la réaffectation des sommes collectées sur le budget de la direction chargée des bibliothèques, tant en dépenses qu'en recettes.
- la destruction des ouvrages non vendus.

La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recettes de la direction chargée des bibliothèques, et les sommes seront imputées à l'article 7078.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU